Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212900047-20260306-DEL06032026_008-DE

BANNALEC
BANALEG

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2026

L'An deux mil vingt-six, le six mars, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, salle du Conseil en Mairie, sur la convocation qui leur a été donnée le vingt février deux mil vingt-six, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, M. Jérôme LEMAIRE, Mme. Christelle BESSAGUET, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Odile LE CANN, M. Roger CARNOT, Mme Marie DUIGOU, Mme Annie BARRAULT, M. René PRAT, M. Denis BARGUIL, Mme Françoise MONNIER, M. Michel LE BERRE, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Olivier LE BOUETTÉ, Mme. Marie-Hélène NAVINER, Mme. Florence LE MEUR, M. Arnaud TAERON, M. Romuald FEVRIER, M. Gaëtan PRIMA, Mme. Sabrina LOUIS, M. Frédéric GUELT, M. Rayan LE CALLOCH.

Etaient absents :

M. Guy DOEUFF, excusé, a donné un pouvoir à Mme Annie BARRAULT
Mme. Anne-Laure RIGNAULT, excusée, a donné pouvoir à Mme Martine PRIMA
M. Vincent BRATZLAWSKY, excusé, a donné un pouvoir à Mme Odile LE CANN

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.
Le Conseil Municipal a élu Marie-France LE COZ comme secrétaire.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212900047-20260306-DEL06032026_008-DE

DEL06.03.2026-008 : BUDGETS - Reprise anticipée des résultats

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2311-4 et L.2311-5 ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
Vu la fiche de calcul du résultat prévisionnel de l'exercice 2025 établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public ;
Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2025 établis par l'ordonnateur ;
VU le projet de budget primitif pour 2026.

Considérant que les résultats des budgets sont repris et affectés par délibération de l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique,

Considérant que l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise, de manière anticipée, le report au budget des résultats de l'exercice N-1,

Il est proposé à l'assemblée de procéder à la reprise anticipée des résultats 2025 aux budgets 2026 comme suit :

BUDGET COMMUNE

Le résultat provisoire en section de fonctionnement est de 809 437,66 €.

- Affectation à la section d'investissement au compte « R1068 excédents de fonctionnement » de 309 437,66 €.
- Report à la section de fonctionnement au compte « R002 résultat de fonctionnement reporté » de 500 000,00 €.

Le résultat cumulé provisoire en section d'investissement est de 2 019 760,29 €.

BUDGET « POMPES FUNEBRES »

Le résultat provisoire en section de fonctionnement est de 1 507,76€ portant à 3 170,93 € le résultat cumulé.

- Report à la section de fonctionnement au compte « R002 résultat de fonctionnement reporté » de 3 170,93 €

Le résultat cumulé provisoire en section d'investissement est de 60 748,36 €.

BUDGET « RESEAU DE CHALEUR »

Le résultat provisoire en section de fonctionnement est de 28 008 ,90 €.

- Affectation à la section d'investissement au compte « R1068 excédents de fonctionnement » de 20 000,00 €.
- Report à la section de fonctionnement au compte « R002 résultat de fonctionnement reporté » de 8 008,90 €.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212900047-20260306-DEL06032026_008-DE

Le résultat cumulé provisoire en section d'investissement est de 75 082 ,97 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Approuve la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 ainsi proposée aux budgets primitifs de l'exercice 2026.

Délibération adoptée à l'unanimité

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,

MAIRIE DE BANNALEC (FINISTERE)

Christophe LE ROUX

Le Secrétaire,

MAIRIE DE BANNALEC (FINISTERE)

Marie France LE COZ